



Période d'essai rupture

Par rgy

Bonjour,

Lors de mon précédent emploi en cdd de 6 mois, j'ai demandé une rupture anticipée du contrat à durée déterminée car j'avais trouvé un CDI.

Durant ce nouvel emploi qui est un CDI, si mon employeur met un terme à ma période d'essai après 65 jours, ai-je le droit au chômage?